# Cher membres,

Les administrateurs de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Gould (le Club) tiennent à vous souhaiter à tous une année 2022 prospère et de santé!



www.gouldchasse.com

En tant qu'exécutif, nous sommes là pour répondre aux questions et pour nous assurer que les gens sont satisfaits de leur adhésion. N'oubliez pas, pour toute question concernant le club, faites-nous en part. Les adresses électroniques et les numéros de téléphone des membres de l'exécutif sont indiqués ci-dessous.

## 2022 Cotisations des Membres

Les frais d'adhésion pour la saison 2022 augmenteront de 25 \$. Cette augmentation reflète l'augmentation annuelle imposée par DOMTAR.

Les nouvelles cotisations sont les suivantes :

Membres à part entière : 450

Conjoints: 350

Membres juniors\* 225

# Club Sign-in et heures

Merci à tous ceux qui ont utilisé et utilisent encore la cabane pour s'enregistrer sur la 257 (Scottstown) et les boîtes d'enregistrement de la 108 et de la 257 (Weedon). Ceci est pour la sécurité de nos membres et pour savoir qui est sur le Club (et où) et aussi pour respecter les zones de chasse des autres.

<sup>\*</sup> âgés de 12 à 18 ans ou de 19 à 25 ans s'ils sont inscrits à plein temps dans un établissement d'enseignement reconnu au 1er septembre.

Merci également d'avoir été respectueux de la chasse des autres membres au cours de la dernière saison et d'avoir limité la circulation des véhicules sur les routes du club - voitures, camions et VTT - entre 15 et 17 heures.

Veuillez noter qu'il y a eu quelques plaintes concernant des membres qui se trouvaient sur le Club tard dans la nuit. Veuillez vous abstenir de cette activité, que ce soit pendant la saison de chasse ou en dehors. Les soupçons d'activité illégale et/ou de braconnage peuvent être réduits au minimum si les membres ne pénètrent pas dans le club pendant ces heures.

#### Tree stands/Miradors

Veuillez noter que les membres ont investi du temps et de l'argent dans les miradors et 'baiting'. Veuillez garder une distance respectueuse autour des miradors pendant la saison de chasse. En signant à la cabane et aux boîtes désignées, les autres membres peuvent voir qui fait partie du Club et quelles sont les zones à éviter pour maintenir ces distances.

Régulation 11.8 souligne 'esprit sportif' que l'on attend de tous nos membres:

'En aucun temps, un membre qui prend place dans un mirador ou tree stand portatif ne peut empêcher un autre membre de circuler autour de son installation. À la vue d'une telle installation, le membre qui circule doit, par esprit sportif, s'en éloigner.'

# Chasse d'orignal (groupe)

Conformément au règlement 15 du Règlement sur la chasse- Québec (voir ci-dessous), la chasse à l'orignal doit se faire en groupe (ou en groupe double). Les invités ne sont pas admis sur le Club pour les activités de chasse. Tous les participants d'un groupe de chasse à l'orignal doivent être membres du Club.

"Lors d'une expédition de chasse dans l'une des réserves fauniques mentionnées à l'annexe VI, la limite de capture de l'orignal est la suivante:

- 1° un orignal par groupe simple;
- 2° deux orignaux par groupe double.

Un groupe simple peut être formé de 2, 3 ou 4 chasseurs... Un groupe double peut être formé de 4, 5, 6, 7 ou 8 chasseurs...

Tous les chasseurs d'un groupe doivent participer à la même expédition de chasse..."

## Plan de Gestion du cerf de Virginie- Quebec

Veuillez consulter le document pdf ci-joint qui décrit le plan de gestion du cerf de Virginie pour la province de Québec pour 2020- 2027.

Plan de gestion du cerf de Virginie 2020-2027 (Fr)

https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/PL\_gestion\_cerf\_virginie\_2020-20 27.pdf

## Régulations-Zone 4

Il a été porté à l'attention de l'Exécutif que certains membres ont été traités de manière antisportive (harcèlement) par d'autres membres de notre club en ce qui concerne la taille des bucks (avec bois) récoltés pendant la saison de chasse. Dans notre club, et jusqu'à nouvel ordre, les règles appliquées aux cerfs récoltés resteront conformes à celles de la zone 4. (voir ci-dessous)

Le manque de respect et les communications antisportives envers les autres membres sont inacceptables à tout moment. L'Exécutif prendra les mesures disciplinaires appropriées pour tout comportement de ce type.

https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/periodes-limites/cerf-virginie

#### **Social Media**

Il y a eu de nombreuses photos partagées sur Facebook qui montrent le succès que certains de nos membres ont ! Bravo à tous ceux qui ont eu du succès lors des saisons de chasse et de pêche de 2021 ! Nous avons hâte d'en voir plus cette année !

L'utilisation de Facebook et d'autres plateformes de médias sociaux a toutefois pour but de partager des histoires, des photographies et de célébrer nos sports avec d'autres membres. Veuillez vous abstenir de tout commentaire qui ne contribuerait pas de manière positive à notre Club et à ses membres. Pour toute plainte et/ou suggestion concernant le Club, veuillez utiliser le(s) courriel(s) ci-dessous et l'exécutif se fera un plaisir de vous répondre.

### Liens à suivre

Veuillez également noter que les membres peuvent s'inscrire aux blogs sur le site web et que les utilisateurs des médias sociaux (Facebook) peuvent rejoindre le groupe privé.

https://www.gouldchasse.com/

https://www.facebook.com/groups/1032009980219966

Merci! Nous nous réjouissons d'une excellente année 2022 et du succès de la pêche et de la chasse pour tous nos membres !

Directors of Association des chasseurs et pêcheurs de Gould

Robert Oliver	450-829-3379	123roboliver@gmail.com
William Oliver	514- 246- 8889	admin@gouldchasse.com
Ricky Coates	819-884-2183	sherri.coates@yahoo.ca
Michel Langlois	819- 943- 4220	sportsml@videotron.ca
Guy Walker	438- 398- 6970	gnmwalker@gmail.com